
PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2015/ 2016
Séance numéro 1 du 29/09/2015

CHAPITRE VIII – page 1

**NATURE de la question : vie scolaire, projets..., santé ,
prévention**

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE

Le protocole intempérie qui avait été rédigé en 2006 n'était pas opérationnel. La Commission d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est réunie en 2014 et 2015 pour actualiser ce PPMS notamment pour le confinement et le protocole intempéries. Il a été convenu, dans le cas de « vigilance rouge » que les élèves soient évacués (selon les consignes de la Direction Académique des Services de l'Education nationale de l'Hérault) par les bus d'Hérault transports dans les salles mises à disposition par les municipalités.

M. FORABOSCO, Parent d'élève (A.I.P.E.C.S.) s'étonne du choix de la salle concernant la municipalité de Villeneuve-les-Béziers ; il informe le CA qu'il compte questionner les services de la municipalité sur ce sujet.

M. VASPARD, enseignant d'arts plastiques, quant à lui, précise que les sonneries quelles qu'elles soient sont quasi inaudibles dans les salles d'arts plastiques (D2). Mme la Gestionnaire rajoute que les ateliers de la SEGPA sont dans la même situation.

Arrivée de Mme REBOUL, représentante du Conseil départemental, le nombre de votants passe à 20. Mme la Gestionnaire et M. le Principal précisent qu'un exercice de confinement est prévu autour de la rentrée des vacances de Toussaint.

Adoption du PPMS :

Vote : 1 contre, 0 abstention, 19 pour

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2015/ 2016
Séance numéro 1 du 29/09/2015

CHAPITRE I – page 1	NATURE de la question : affaires financières
----------------------------	---

DBM numéro 5 pour information seulement

DBM numéro 6 soumise au vote

Il s'agit de voter l'admission en non valeur d'une somme de 66.60€ restant due par une famille depuis 2011 et pour laquelle la précédente équipe de direction avait décidé de recourir au recouvrement par huissier. Cette somme sera donc prélevée sur le fond de roulement. Et les 97€ de frais d'huissier quant à eux seront réglés directement.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 20 POUR

VOYAGES & SORTIES

En introduction, Mme la Gestionnaire informe le CA d'un changement survenu dans l'organisation des 2 voyages de la Section Rugby qui auront lieu hors temps scolaire. Le voyage en Angleterre est annulé par le professeur à l'origine du projet. Mme la gestionnaire précise que de ce fait la part accompagnateurs prise en charge par le collège passe donc d'un peu plus de 6000 euros à 4208,60 euros.

Après information détaillée sur chaque voyage, le CA procède au vote.

➤ **PARIS**

0 CONTRE

0 ABSTENTION

21 POUR

➤ **ITALIE**

0 CONTRE

0 ABSTENTION

21 POUR

Départ de Mme Deblyck, le nombre des votants passe à 20

➤ **BERLIN**

0 CONTRE

0 ABSTENTION

20 POUR

➤ **ESPAGNE (espagnol euro)**

0 CONTRE

0 ABSTENTION

20 POUR

La discussion s'engage sur le respect de la « charte des voyages » qui précise qu'un élève ne peut participer qu'à 1 seul voyage par an, aussi les élèves bénéficiant de l'option « Euro espagnol » ne pourront participer qu'au voyage en Espagne, même si ces derniers appartiennent à un groupe classe, dont la classe entière serait susceptible de partir en voyage. Les membres du CA ont réaffirmé à cette occasion leur volonté de faire respecter la « Charte des Voyages ».

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2015/ 2016
Séance numéro 1 du 29/09/2015

CHAPITRE VIII – page 1	NATURE de la question : projet d'établissement
-------------------------------	---

PROJET D'ETABLISSEMENT (voir ci-joint)

Présentation du projet d'établissement, dans ses principaux axes et objectifs, par M. ROYER. Lorsque l'objectif « Fédérer la communauté scolaire » / « Optimiser les conditions de travail et le cadre de vie des élèves et des personnels » est abordé, Mme la gestionnaire prend la parole et fait remarquer le non remplacement de 2 personnels titulaires du Conseil Départemental et ce depuis la rentrée 2014. Cette situation devient de plus en plus problématique à assumer par l'ensemble des agents qui sont donc obligés de suppléer aux carences en heures. En effet, des personnels contractuels n'ont pas le même quota horaire annuel que des titulaires ni la même formation.

Une demande d'audience auprès du Président du Conseil Départemental de l'Hérault est, à ce jour, restée sans réponse.

Mme REBOUL, conseillère départementale, découvre la situation dont elle perçoit pleinement les difficultés engendrées et s'étonne que cette situation perdure aujourd'hui encore.

Vote du projet d'établissement : adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme Giral, le nombre de votants passe à 21

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2015/ 2016
Séance numéro 1 du 29/09/2015

CHAPITRE XI – page 1	NATURE de la question : questions diverses
-----------------------------	---

M. FORABOSCO (AIPECS) après avoir écrit un courrier en date du 18 septembre 2015, dans lequel il rappelait à M. le Principal-adjoint ses engagements, demandait la suppression de « cours » hors option sur le créneau 16h30-17h20, fait remarquer pour étayer sa demande que le CA avait voté en 2014 l'extension de la grille horaire sur ce créneau pour placer les options et pas d'heure de cours.

M. DEBAILLE, Principal-adjoint, lui répond que les engagements pris ont TOUS été respectés puisque seules les options et les heures de soutien sont placées sur ce créneau. Il précise également que la promesse concernant la suppression des cours entre 12h et 13h20 a été tenue. M. DEBAILLE aborde la question des élèves en difficultés qui doivent pouvoir bénéficier de remédiation scolaire à travers les modules de soutien disposés les lundis, jeudis et vendredis soirs qui sont les seuls créneaux de disponibles. Le Projet d'Établissement prend en compte la difficulté scolaire et la lutte contre le décrochage. Pour conclure son propos, M. DEBAILLE rappelle à M. FORABOSCO que la déclinaison de la pédagogie et la construction des emplois du temps » ne relèvent pas du CA et encore moins des familles mais du seul ressort du Principal et du Principal-adjoint.

Fin du CA à 19h30